

INSERTIONS.

Publication.

Le Conseil fédéral a reçu un certain nombre de programmes de l'exposition internationale qui, d'après le décret du roi du Portugal du 17 Octobre 1864, aura lieu au palais de cristal à *Oporto* (Porto), dès le 21 Août au 30 Décembre 1865 pour les *produits de l'industrie et des arts*, ainsi que du 5 au 15 Octobre 1865 pour *l'agriculture et l'horticulture*. La Direction des douanes portugaises assure les bénéfices des maisons d'entrepôt aux objets d'exposition venant de l'étranger. Sa Majesté le roi Ferdinand est président de l'exposition. Les distinctions (médaillles et certificats) sont décernées par des jurys, pour lesquels les exposants étrangers ont à désigner, en raison de leur nombre, des représentants dans les différentes divisions et subdivisions.

Des programmes, règlements, etc., de l'exposition seront délivrés par le Département soussigné.

Berne, le 17 Janvier 1865.

*Le Chef du Département fédéral
de l'Intérieur :*

Dr. J. DUBS.

Publication.

Il existe dans la ville d'*Arezzo*, en Toscane, depuis le 12 Août 1864, une Commission artistique et administrative instituée par le Conseil communal dans le but d'ériger un monument en l'honneur de *Guido Monaco* inventeur des *notes de la musique*, qui est né il y a huit siècles. D'après le plan adopté, cette entreprise doit se réaliser si possible avec le concours de toutes les parties de l'Europe. A cet effet, un membre de la dite Commission, M. Angelo Antoine de Bacci, à Pesaro, s'est adressé par lettre circulaire du 26 du mois dernier au Département soussigné, avec prière d'inviter les sociétés de musique de la Suisse à contribuer à l'œuvre projetée au moyen de un ou deux concerts dans le courant de 1865.

La Gazette de Florence publiera tous les trois mois un compte rendu des contributions.

Le public musical auquel s'adresse cet appel saura apprécier si et jusqu'à quel point il y a lieu d'y répondre.

Berne, le 17 Janvier 1865.

*Le Chef du Département fédéral
de l'Intérieur :*

Dr. J. DUBS.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Receveur* au bureau des péages à Compatsch (Grisons). Traitement annuel fr. 300, plus fr. 4 % de la recette brute. S'adresser, d'ici au 4 Février prochain, à la Direction des péages à Coire.

2) *Facteur* de ville à Genève. Traitement annuel fr. 1160. S'adresser, d'ici au 6 Février 1865, à la Direction des postes à Genève.

3) *Laveur*, graisseur et leveur de boîtes à Biemme. Traitement annuel fr. 900. S'adresser d'ici au 6 Février 1865, à la Direction des postes à Neuchâtel.

4) *Buraliste* et télégraphiste au Pont (Vaud). Traitement annuel fr. 660 de la caisse postale et fr. 240, plus les provisions de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 6 Février 1865, à la Direction des postes à Lausanne.

5) *Facteur* de banlieue à Genève. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 6 Février 1865, à la Direction des postes à Genève.

1) *Facteur* de ville à Sion (Valais). Traitement annuel fr. 750. S'adresser, d'ici au 27 Janvier 1865, à la Direction des postes à Lausanne.

2) *Facteur* à Sonvillier (Berne). Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 26 Janvier 1865, à la Direction des postes à Neuchâtel.

3) *Facteur* à Villeneuve (Vaud). Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 26 Janvier 1865, à la Direction des postes à Lausanne.

4) *Facteur* de messageries au bureau principal à Zurich. Traitement annuel fr. 1020. S'adresser, d'ici au 26 Janvier 1865, à la Direction des postes à Zurich.

5) *Commis* au bureau de poste à Locarno (Tessin). Traitement annuel fr 1000. S'adresser, d'ici au 26 Janvier 1865, à la Direction des postes à Bellinzone.

6) *Commis* au bureau principal des postes à Neuchâtel. Traitement annuel fr. 1008. S'adresser, d'ici au 26 Janvier 1865, à la Direction des postes à Neuchâtel.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.1865
Date	
Data	
Seite	93-94
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 731

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.